



# 1<sup>er</sup> CONSEIL D'ECOLE ANNEE 2018/2019

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'APPLICATION LAZARE-CARNOT

Tél.: 01 42 42 83 33 Fax: 01 47 82 19 54

Mél.: 0920245s@ac-versailles.fr

Site: http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/

# Compte rendu Séance du 6 novembre 2018

# Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS:		Enseignant(e)s:	
LEFORT DUBE Annaïg	FCPE	GUIRAUDIE Michel	Directeur
DAMBRIN Anna	FCPE	ZAFIMEHY Karine	CPA
AMIR Sandrine	FCPE	PLISZKE Stéphanie	CPB
GABILLEAU Tony	FCPE	DEQUIEDT Morgane	CPC
DELANNAY Annaïg	FCPE	BARBAUX Julie	CP-CM1
FINIASZ Anne-Claire	FCPE	BEZIER Bruno	CYCLE 2
TRICOT YANG Candace	FCPE	ABOUMEZRAG Fatima	CE1A
ROULLEAU Ingrid	PEEP	RENAUD Anissa	CE1B
ROGEON Vasco	PEEP	LACAZE Laetitia	CE1C
DOLY Amélie	PEEP	ROUGEOLLE Cédric	CE2A
DETREZ Héloïse	PEEP	BENNIS Amin	CE2B
ROUGANOU Sonia	PEEP	LEE Fouzia	CE2C
COUSTON Stéphanie	PEEP	CHAUMEL Thierry	CM1A
GODARD Stéphanie	PEEP	LOULI Najat	CM1B
		BILLARD Mathieu	CM1C
REPRESENTANTS LA MUNICIPALITE:		BRODIN Sophie	CM2A
LEGHMARA Leïla, Maire-Adjointe		CHEMIN Aline	CM2B
		SILVA Jennifer	CM2B
DELEGUEE DEPARTEMENTALE DE L'E MONTETAGAUD Hélène	DUCATION NATIONALE	AKAKPO Florence	CM2C

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS
ALBOU Maxime

# Ordre du jour:

- Bilan de la rentrée : Structure pédagogique, évolution des effectifs, modalités de constitution des classes, temps périscolaires
- Les projets pédagogiques : Projets de classes de découvertes, concours « Récréa'Caf », apprentissages du vélo en CP, Ecole et cinéma
- Bilan de la coopérative
- Questions diverses : Le nettoyage des locaux, accueil physique et téléphonique, l'équipement numérique, traitements médicaux, lutte contre les poux
- Approbation du règlement intérieur



# BILAN DE LA RENTREE: STRUCTURE PEDAGOGIQUE, EVOLUTION DES EFFECTIFS TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRES

# Effectif et structure pédagogique

Classes	Enseignants	Effec	tifs	Classes	Enseignants	Effec	tifs
CPA	ZAFIMEHY Karine	24		CM1A	CHAUMEL Thierry	24	
СРВ	PLISZKE Stéphanie	24		CM1B	LOULI Najat	24	
CPC	DEQUIEDT Morgane	23		CM1C	BILLARD Mathieu	25	
СР	BARBAUX Julie	12		CM1	BARBAUX Julie	11	84
СР	BEZIER Bruno	9	92	CM2A	BRODIN Sophie	28	
CE1A	ABOUMEZRAG Fatima	28		CM2B	CHEMIN Aline	28	
CE1B	RENAUD Anissa	26		CM2C	AKAKPO Florence	28	84
CE1C	LACAZE Laetitia	27					
CE1	BEZIER Bruno	8	89				
CE2A	ROUGEOLLE Cédric	27					
CE2B	FRANK Stéphanie BENNIS Amin	27					
CE2C	LE DUC Marine LEE Fouzia	27					
CE2	BEZIER Bruno	8	89				
	Total	cycle 2	270		Total	cycle 3	168
					Effec	tif total	438

# Equipe pédagogique

Suite aux départs de plusieurs enseignants en raison de situations administratives particulières ou d'évolutions professionnelles, de nouveaux enseignants, affectés « définitivement » ou pour cette seule année scolaire, ont rejoint l'équipe pédagogique.

Deux situations nouvelles sont à souligner :

- Mme Chemin exerce des fonctions de formatrice auprès des enseignants débutants. Ces missions la conduisent, notamment, à apporter directement des conseils pédagogiques dans les classes des enseignants débutants et à être remplacée un jour par semaine par Mme Silva.
- Mme Le Duc et Mme Lee poursuivent un parcours de formation identique. Elles sont affectées sur une même classe à mi-temps selon un nouveau dispositif alternant des périodes de plein exercice de 3 semaines. Ce type d'organisation, déjà présent dans d'autres départements, vise à favoriser la mise en œuvre des unités d'apprentissage en évitant les ruptures hebdomadaires.

### Effectifs et structure pédagogique

438 élèves sont présents à cette rentrée.

L'effectif est stable par rapport à la rentrée précédente et légèrement inférieur aux prévisions.

A la rentrée 2019, l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire situé entre l'avenue Henri Barbusse et la rue Denis Papin conduira à une redéfinition du périmètre scolaire avec pour conséquence prévisible un allègement de l'effectif global de l'école Lazare Carnot.

La structure pédagogique composée de 17 classes comprend deux classes multi-âges : la classe de CP/CM1 de Mme Barbaux, et la classe de cycle 2 (CP/CE1/CE2) de M. Bézier. Ces deux dispositifs permettent une répartition plus équilibrée avec un allégement des ef-



fectifs dans l'ensemble des classes des niveaux concernés.

Ces dispositifs n'impliquent pas nécessairement des démarches pédagogiques spécifigues, mais nécessitent des organisations et des modes de fonctionnement adaptés.

La classe de M. Bézier est composée d'élèves des 3 niveaux du cycle 2 (CP-CE1-CE2) avec une organisation pédagogique qui s'appuie sur les attendus des programmes scolaires communs à ce cycle.

Le mode de fonctionnement coopératif de cette classe – inspiré des principes de la pédagogie Freinet – privilégie l'entraide et la personnalisation des parcours pédagogiques. Dans la mesure du possible, la logique de cette organisation doit conduire les élèves à effectuer les trois années du cycle dans cette classe.

#### Constitution des classes

Dès que la structure pédagogique est stabilisée au mois de juin, la répartition des élèves dans les classes est le fruit de nombreux échanges et concertations : dans un premier temps entre les enseignants par niveau de classe et dans un second temps avec les enseignants du niveau supérieur. L'équilibre recherché à l'issue de l'ensemble de ces réunions repose sur de nombreux critères : équilibres des effectifs, parité filles/garçons, niveau scolaire des élèves, parcours éducatifs ; mais aussi l'attitude des élèves, les liens d'affinité et de camaraderie ou les dissociations nécessaires, la prise en compte des élèves à besoins particuliers (difficultés scolaires, handicap, troubles des apprentissages)...

La réunion de prérentrée des enseignants permet, le cas échéant, de réajuster les compositions des classes en tenant de compte des éventuelles radiations et inscriptions durant ľété.

Par mesure de précaution, c'est seulement à l'issue de ces procédures d'ajustements, la veille de la rentrée, que les listes des classes et des élèves sont communiquées.

Une attention spécifique est portée à la composition des classes multi-niveaux, mais les critères identiques à l'ensemble des classes sont pris en compte.

#### Temps périscolaires et d'accueil de loisirs

Une nouvelle équipe d'animation dirigée par Monsieur Maxime ALBOU a pris ses fonctions depuis la rentrée. Les parents ont déjà eu ponctuellement l'occasion de rencontrer l'équipe qui a été présentée à l'ensemble des familles jeudi 20 septembre au cours d'une soirée « porte ouverte » organisée par le centre de loisirs.

Des animateurs supplémentaires pour la surveillance de la restauration sont en cours de recrutement.

Compte tenu des travaux engagés sur le site de l'accueil de loisirs de l'école Maintenon, les enfants de Maintenon sont accueillis à Lazare Carnot durant les vacances. Cette situation nécessite des modalités d'organisation spécifiques pour accueillir dans de bonnes conditions cet effectif supplémentaire.

La nouvelle interface numérique « portail famille » permet aux parents d'effectuer toutes les démarches de l'année en cours, de l'inscription au règlement des prestations péri et extrascolaires.

Les familles ont la possibilité de suivre directement la fréquentation et la facturation des différents temps périscolaires sur ce portail.



Te	emps périscolaires		Nb d'enfants	Encadrement
	et	Descriptif	(Fréquentation	(Nombre
Α	ccueils de loisirs		moyenne)	d'animateurs)
	Accueil du matin	Arrivée échelonnée Activité proposée par un anima-		
De 7h45 à 8h45		teur ou activité libre dans le centre de loisirs Facturation à la fréquentation	95	7 animateurs
Re	stauration scolaire De 12h à 13h20	Préinscription sur des jours fixes. La restauration le mercredi est liée à l'inscription au centre de loisirs. Facturation à la réservation selon l'inscription. (sauf justificatif médical)	400	13 animateurs
<u>.</u>	Accompagnement scolaire De16h50 à 17h30	L'accompagnement scolaire (l'étude) est encadré par des enseignants, avec le renfort d'animateurs, de 16h50 à 17h30 pour l'aide aux devoirs, après un temps de goûter (fourni par la famille) et de détente de 16h30 à 16h50.	220 à 255	9 à 10 enseignants 5 animateurs (en renfort sur les études qui accueillent les élèves de CP)
Accueil du soir	Ateliers du soir De 17h30 à 18h30	Activités culturelles, sportives ou de loisirs choisies en début de trimestre par les enfants qui s'engagent à les suivre assidument.  Seuls les enfants ayant fréquenté l'accompagnement scolaire peuvent participer.  Facturation à la fréquentation.  Une seule et même facturation pour l'accueil du soir (accompagnement scolaire et ateliers)	95	7 à 8 animateurs

# LES PROJETS PEDAGOGIQUES

# Les projets de classes de découvertes

Les projets de classes de découvertes peuvent être proposés par la ville (dans un centre de séjour de Colombes ou avec un prestataire spécialisé) ou mis en œuvre par l'école dans le cadre de projets dits « autogérés ».

En raison de la fermeture aux scolaires du centre de vacances de la ville de Colombes sur l'Île de Groix, de nouveaux types de séjours seront proposés aux écoles. La répartition des classes de découvertes sera réalisée prochainement avec les directeurs des écoles dans le courant du mois de novembre.

Plusieurs enseignant.e.s de l'école ont manifesté leur intérêt. Toutes les candidatures ne pourront certainement pas être satisfaites.



Deux projets de classes de découvertes « autogérées » concernant quatre classes de l'école sont en cours de préparation.

- Du 11 au 17 mai, les classes de CE1 de Madame Lacaze et de cycle 2 de Monsieur Bézier au « Domaine des enfants du Boulonnais », à Desvres près de Boulogne sur Mer.
  - Ce séjour aura pour thèmes l'étude du milieu marin, la faune et la flore de l'environnement local, l'histoire avec les visites d'une ville fortifiée et de « l'écolemusée » de Boulogne-sur-Mer.
  - Le centre dispose d'une ferme pédagogique permettant aux élèves de participer aux activités de la ferme.
- Du 20 au 25 mai, les classes de CM2 de Madame Brodin et de Madame Akakpo au « logis des grands chapeaux » à Bayeux dans le Calvados.
   C'est un séjour qui a pour thème l'histoire de la seconde guerre mondiale avec notamment les visites du mémorial de Caen et des plages du débarquement. La proximité des plages permettant également la pratique du char à voile.

**Dernière minute :** ce dernier séjour ne sera finalement pas organisé mais remplacé par un séjour en Angleterre.

A l'issue de la réunion de répartitions entre les écoles des classes de découvertes organisées par la ville les 3 classes de CM2 vont pouvoir bénéficier d'un séjour de 5 jours en Angleterre.

Par ailleurs, la classe de CM1 de Monsieur Chaumel bénéficiera d'un séjour au mois de mai à Sainte-Marie-sur-Mer dans le centre de la ville de Colombes.

Comme les années précédentes, les montants des participations des classes autogérées seront échelonnés en tenant compte des quotients familiaux avec la possibilité de plusieurs versements

La municipalité et la coopérative de l'école apportent également un soutien financier pour la réalisation de ces projets.

#### Concours « Récréa'Caf »

La caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine organise le concours « Récréa 'Caf » ouvert aux écoles élémentaires du département. Cette initiative vise à soutenir financièrement les écoles pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique (maximum deux projets par école).

Les critères retenus par le jury pour sélectionner les projets prennent prioritairement en compte la participation active des enfants et des parents, ainsi que l'ouverture de l'école sur son environnement local.

L'école présente 2 projets :

- La classe de CM2C de Mme Akakpo porte un projet d'écriture mémorielle et intergénérationnelle en collaboration avec le collège Lakanal et des EHPAD de Colombes.
- Un projet danse en partenariat avec un chorégraphe est soutenu par plusieurs classes de l'école.

# L'apprentissage du vélo en CP

Dans la continuité de l'initiation mise en place pour les élèves de Grande Section de la maternelle Gustave Bienvêtu, les enseignant.e.s de CP souhaitent reconduire le projet de l'apprentissage du vélo avec l'association Vélocité de Colombes. Les notions de sécurité et



les compétences spécifiques relatives aux déplacements en ville sont au cœur de ce proiet.

### Ecole et Cinéma

Ecole et cinéma est un dispositif national partenarial d'éducation artistique initié par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Education nationale. Il est mis en œuvre par l'association Les enfants de cinéma (http://enfants-de-cinema.com/) avec pour objectifs:

- la découverte des œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine en salle :
- intégrer l'approche des films dans un travail plus large d'éducation à l'image ;
- permettre aux élèves d'accéder à une culture cinématographique et de développer un comportement de spectateur éclairé.

A Colombes, le cinéma « Hélios » est partenaire de ce projet.

Les élèves découvrent trois films par an qui relèvent de différents genres et époques du patrimoine cinématographique.

Compte tenu du succès de ce dispositif, seules les classes de cycle 2 dans les écoles proche du cinéma ont été retenues.

Sept classes de l'école participent à ce projet. Mme Zafimehy en assure la coordination.

Des rendez-vous évènementiels organisés par l'école destinés à soutenir les projets pédagogiques de l'école sont d'ores et déjà reconduits ou envisagés :

- Organisation par les parents d'élèves, le jour de la remise aux familles du 1<sup>er</sup> bilan trimestriel, d'un « pot d'accueil » (samedi 15 décembre)
- « Les goûters du lundi ». Vente de gâteaux à 16h30 pour les enfants fréquentant l'étude.
- Un premier rendez-vous festif : « Le cabaret de Noël » vendredi 14 décembre, organisé pour les classes de CM1.

### BILAN DE LA COOPERATIVE

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'Ecole) qui est une association complémentaire de l'école reconnue d'utilité publique avec pour fondement un projet coopératif d'éducation qui se réfère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Elle accompagne les projets pédagogiques initiés par les enseignants et/ou par les élèves. Pour réaliser ces projets, il est souvent nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative scolaire. Plusieurs sources y participent, subventions, fêtes de l'école, vente des photographies scolaires, vente de gâteaux...

Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative. Il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire qui manifeste une volonté de soutenir les actions pédagogiques de l'école ou de la classe.

L'adhésion à l'OCCE donne accès à des outils pédagogiques permettant d'accompagner et de mettre en œuvre des projets pédagogiques et d'assurer tous les élèves pour les activités de la coopérative (notamment lors des sorties ou des voyages scolaires)

Chaque classe dispose de sa propre coopérative alimentée par les dons des familles.



La coopérative générale (coopérative de l'école) gérée par deux mandataires et le conseil des maîtres est alimentée par les actions collectives (photos, fête de l'école, Les nuits de Lazare...) et une partie des dons des familles (25%).

Comme chaque année, les comptes de la coopérative sont contrôlés courant septembre par une commission composée de représentants de parents d'élèves.

Solde au 31/08/2017	13 658 €
Solde au 31/08/2017	13 658 €

Recettes de l'année 2017/2018		
Dons des familles	15 729 €	
Photos de classes et photos individuelles	3 833 €	
Cinq Soirées cabaret impro, veillée contes, jeux	3 359 €	
Fête école juin 2018	2 335 €	
Concours Récréa'Caf 92 : "Le livre dans tous ses états" (CM2C)	2 000 €	
Les "gâteaux du lundi"	1 777 €	
Subvention municipale classes autogérées	1 684 €	
Pot d'accueil remise livrets	331 €	
Total	31 048 €	

Déficit de l'année 2017/2018 *	1 569 €
--------------------------------	---------

Solde en caisse au 31/08/2018	12 089 €
-------------------------------	----------

Dépenses de l'année 2017/2018	
6 Classes autogérées + hébergement séjour Desvres 2017. (Hébergement séjour Desvres 2018 en attente de facturation)*	14 771 €
Dépenses des coopératives de classes	11 333 €
Projet "Kidnapping pour un" (livre des CM2C): interventions écrivain + impressions	1 840 €
12 séances apprentissage vélo (4 classes CP) + sortie lle marante	1 100 €
Robots blue-bots pour programmation, tapis, sac de rangement	1 039 €
Vidéoprojecteur et enceinte portable	949 €
OCCE: Adhésions	757 €
Divers : papeterie, alimentaires, tissu, matériel électrique, aides aux sorties scolaires	416 €
Tablette SAMSUNG Galaxy 9,6' (projet livre CM2C)	162 €
Cotisations MAIF/OCCE : assurances élèves et classes	115€
Ballons récréations	75€
Sapin Noël	60 €
Total	32 617 €

Le montant disponible au 01/09/2018 ne tient pas compte de la facturation de la classe de découvertes organisée à Desvres qui devrait être prélevé au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre. Il est nécessaire de déduire approximativement 8 000€ supplémentaire pour établir le budget réellement disponible.

La vente de livres organisée dans le cadre de la fête du livre permet à l'école de bénéficier d'un « crédit de livres » d'un montant de 2 150€ (25% de la vente)

## APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur pour l'année 2018/2019 est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

Il sera prochainement remis aux familles avec la charte de laïcité à l'école.

Les classes célèbreront la « journée nationale de la laïcité » en organisant des débats et en réalisant des travaux et des productions portant sur un des articles de la charte.

Des règlements intérieurs spécifiques aux différentes activités périscolaires: restauration scolaire, accueil de loisirs, accompagnement scolaire et accueil du soir sont disponibles au



centre de loisirs et sur le site de la ville http://www.colombes.fr/vie-quotidienne/eveil-eteducation-162.html

### QUESTIONS DIVERSES

### Le nettoyage des locaux

Le nouveau prestataire désigné depuis l'année dernière offre des prestations beaucoup plus satisfaisantes. Le dialogue informel instauré entre l'équipe d'entretien, les enseignants et le directeur est constructif.

Des axes de progrès sont cependant souhaitables concernant en particulier le nettoyage des toilettes durant la journée (qui n'est pas à la charge de l'entreprise), mais également les modalités de suivi de la mise en œuvre du cahier des charges avec l'entreprise.

# Dotation outils numériques



Suite à un appel à projets, la classe de Mme Akakpo a été dotée par la municipalité d'un vidéo projecteur interactif.

Cet équipement remplace le « tableau noir » traditionnel. Il est composé d'un tableau blanc, type véléda, d'un vidéoprojecteur interactif muni d'une caméra infrarouge et d'un ordinateur.

Il permet à l'enseignant d'intégrer à ses séances pédagogiques des supports numériques, tels que des vidéos, des photos, du texte ou pages internet, production des élèves etc. sur lesquels les enfants peuvent interagir.

# Accueil « physique et téléphonique »

Les difficultés pour joindre l'école en dehors des horaires de présence de la gardienne - les temps de midi et de l'accompagnement scolaire entre 16h45 et 17h30 - ont été plusieurs fois abordées en séance de conseil d'école.

De nouvelles réponses sont recherchées par la municipalité et par l'école concernant notamment le temps du soir pour permettre aux familles de joindre l'école en cas de retard : présence du directeur, d'un animateur, répondeur téléphonique... voire une combinaison de réponses.

Pour toutes les situations concernant l'accueil du soir, le numéro de téléphone du centre de loisirs doit prioritairement être utilisé: 01 42 42 64 26.

En cas de difficultés majeures, la permanence du service enfance de la mairie peut être contactée : 01 47 60 80 70.

#### Traitements médicaux

Les enfants présentant des maladies chroniques (asthme, allergie, céphalée, diabète...) avec un suivi médical et/ou un traitement régulier nécessitent la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Ce protocole est mis en place par le directeur de l'école à la demande de la famille. Il est complété dans un premier temps par le médecin référent de la pathologie puis validé et mis en œuvre en concertation avec le médecin de l'Education nationale.

Dans le cas où l'enfant fréquente la restauration scolaire ou les temps périscolaires, le PAI est également transmis au service santé de la ville et à l'équipe d'animation.

En l'absence de PAI, les enseignants ne sont pas autorisés à administrer de médicaments. Toutefois, en cas de traitement ponctuel, l'équipe d'animation peut-être conduite à délivrer



un médicament sous réserve que l'ordonnance soit fournie et que l'attestation fournie par le centre de loisirs soit renseignée par la famille.



### Poux à l'école

Des cas de pédiculose - présence de poux dans les chevelures - sont régulièrement signalés.

La pédiculose est une maladie bénigne qui ne fait pas l'objet d'une éviction scolaire. Cependant, les familles sont informées de la présence de poux dans les classes et des mesures de précaution ou de soins à réaliser.

Ponctuellement en cas d'infestation persistante, un courrier sera adressé aux familles (d'une classe concernée par exemple) incitant à appliquer un traitement simultanément au cours d'un weekend ciblé.

Prochain conseil d'école: Mardi 12 mars 2019